

Feu Police le
29/7/89

Province de Québec }
Ville de St. Henri }
Une session de Comité
de Feu & Police du Conseil de la ville de
St. Henri, tenue à St. Henri, au lieu
ordinaire des séances, le Mercredi, le
vingt-neuvième jour du mois de juillet
mil huit cent quatre-vingt-sept, conformément
à la loi, à laquelle session sont présents
M. M. Les Conseillers Alfred Normandin, Moïse
Benoit & Agée Benoit, & formant un quorum
sous la présidence de M. le Maire
Conseiller Alfred Normandin

Il est donné & statue par
résolution du Comité comme suit:
que les Comptes suivants soient approuvés
& payés: R. Mitchell & Co \$2.81 ouvrages - M.
Ward \$12.88 pour bois, Fr. Charbonneau
\$4.75 une horloge pour la station, H. Thériault
\$14.05 pour selleries - B. Jobier \$4.88
pour feuillage, N & A C. Larivière \$8.50. Young
Oliné Benoit \$7.83 effets à la station,
E. Chardeloup \$16.25 pour M^{rs} de chantier,
et E. Fournier, \$8. pour le chapeau pour les

M. Ward 12.88

\$ 30.30 C. télégraph
Luis Depocas
\$ 0.15 ouvrages
et c
1292

Hommes de la station de Police, C. Choinard \$10.15 effets
& l'absence est levée (un renvoi ban)
Alfred Normandin
Président
A. Desjardins
Secrétaire

N^o 3141.
Rapport du Comité
Feu & Police, le 29
Juillet 1884.

M^{re}
Sec. Tres.
adoptée 3 août 1884
M^{re}
Sec. Tres.

P23/E2,54

Chemins, le }
29/7/87 }

Province de Québec }
Ville de St. Henri }
Comité des Chemins du Conseil de la
ville de St. Henri, tenu à St. Henri,
au lieu ordinaire des séances,
vendredi, le vingt-neuvième jour
de juillet mil huit cent quatre-vingt
sept, conformément à la loi à laquelle
sont présents M. M. les Con-
seillers Traucou, Daigneau, Louis
Doré et Antoine Ethier,
formant un quorum, sous
la présidence de M. le Conseiller
Traucou, Daigneau -

Il est ordonné et statué
par résolution du Comité comme suit
C. Chauveau \$2.40 effets et \$6.05. claus \$
\$57.10 pour claus. trottoirs - Louis Depocas \$2.
pour deux grattes - J. R. Ward, pour bois, trottoirs -
\$414.92, foris \$15.43 et traverses \$6.78 aussi
pour bois,
et l'assiette est levée.

L. Depocas. 2.00

J. Daigneau
Président
Bernard J.
Secrétaire

N^o 3142

Rapport du Comité
des Chemins, le
29 Juillet 1884

R. P.
Sec. Tres.

adopté le 3 août 1884

R. P.
Sec. Tres.

P23/E2,54

Hôtel-de-Ville
le 29/7/87

Province de Québec }
Ville de St-Henri }
de Comté de l'Hôtel-de-Ville du
Conseil de la Ville de St-Henri, tenue
à St-Henri, au lieu ordinaire
des séances, Vendredi, le vingt-neuvième
jour du mois de juillet mil huit cent
quatre-vingt-sept, conformément
à la loi, à laquelle session sont
présents, M. M. les Conseillers, Maise
Benoit, Van Daigneau & Adolphe Riel formant
un quorum sous la présidence
de M. M. le Conseiller Moise
Benoit —

Sigoin \$3.10.

A été ordonné & statué par
résolution du Comté comme suit, que
les comptes suivants soient approuvés
Spaiges? - A Lerou \$42.13 peinture &
blanchissage - J. Gosselin \$8.98 pour
réparations - C. Choimeau pour effets
\$27.81 + O. Beauvallet \$5 pour pein-
ture - F. Sigoin \$3.10 pour ouvrages et
plombage & effets -

Et la séance est levée

Moise Benoit

Président

Adolphe Riel
secrétaire

N^o 3143

Rapport du Comité
de l'Hôtel de ville
le 29 juillet 1884

A. D. P.
Sec. Tres.

adopté le 3 août 1884

A. D. P.
Sec. Tres.

P23/E2,54

Comité des Finances
le 29 Juillet 1884

Province de Québec }
Ville de St. Henri }
Comité des Finances du Conseil de la
ville de St. Henri, tenu à St. Henri, au
lieu ordinaire des séances, le vendredi le
vingt-neuvième jour de juillet mil huit
cent quatre-vingt-sept, conformément à
la loi à laquelle assemblée sont
présents, Messrs. Les Conseillers Louis
Faille, Antoine Étienne Louis Dore
& formant un quorum, sous la
présidence de Mr. le Conseil
Esimeu Faille —

Il est ordonné & statué par
résolution du Comité comme suit:
quels comptes ci-après soient
Approuvés & payés — viz —
J. A. Trivier \$4.00 \$14. \$16.50. & \$3.50 pour
impressions. C. O. Beauchemin & fils
\$23.90. \$6.00 & \$0.75 pour papeterie
& Roles (Blancs)

M. Maséane est Reçu —

Esimeu Faille

Président

Arresté

Secrétaire

2
N^o 3144.

Rapport du Comité
des Finances, le
29 juillet 1884

ADP
Sec. Trés.

adopté ce 3 août 1884

ADP
Sec. Trés.

P23/E2,54

Sainté le
29/9/84.

Province de Québec }
Ville de St. Henri } A une session de
Comité de Santé du Conseil de la ville
de St. Henri, tenue à St. Henri, au lieu
ordinaire des séances, Vendredi, le
vingt neuvième jour du mois de juillet
mil huit cent quatre vingt sept,
Conformément à la loi, à laquelle
session sont présents M. M. les
Conseillers Antoine Ethier, Louis Doré,
Vagge Beuvit - & formant un
quorum, sous la présidence
de M. le Conseiller Antoine Ethier,
Il est ordonné & statué
par résolution du Comité,
comme suit: que les comptes
suivants soient approuvés & payés, viz:
J. Ritchot & fils \$4.00 & \$2. pour entreteneurs
et C. Chouinard \$0.30. pour 10 lbs. de
Claus. J. Ward \$2.79 pour bois.
Et la séance est levée

J. Ward 2.79

A. Ethier
Président
Secrétaire
Actuaire

N^o 3145.

Rapport de Comité
de Santé, le 29
Juillet 1884

ADP
Sec. Les.

adopté ce 3 août 1884

ADP
Sec. Les.

P23/E2,54

Eau et éclairage
29/7/87 -

Province de Québec }
Ville de St. Henri }
Comité de l'eau et éclairage du Conseil
de la ville de St. Henri, tenue à St. Henri,
au lieu ordinaire des séances,
vendredi le vingt-neuvième jour du
mois de juillet mil huit cent quatre
vingt sept, conformément à la loi, à
laquelle session sont présents, M.
M. les Conseillers Adolphe Riel, Émile
Faille et Aggée Beviot, d'abord un
quorum, sous la présidence de M.
le Conseiller Adolphe Riel -

Il est ordonné et statué par résolution
du Comité comme suit: - que les
Comptes suivants soient approuvés &
payés - F. Senecal \$ 24.00 pour
ouvrages à la tonne à auser. J. Mc Millan
\$ 14.85. \$ 13.85 & \$ 11.24 pour 6 quarts d'huile
C. Charinad \$ 9.86 pour vitres & - Fred.
Sigoir \$ 29.25 pour réparations au
fanal -

M. Émile Faillier, dont le contrat pour
l'éclairage & l'éclairage de la ville, expirer
Lundi, le 1 août prochain, déclare qu'il
ne peut continuer à remplir son
contrat pour une autre année à un même
conditions et demande une augmentation
de salaire de \$ 100. soit \$ 600 par an
au lieu de \$ 500 comme actuellement.

Considérant que l'augmentation demandée
est juste et raisonnable sous les cir constances
Vote comité par le vote de la
majorité

N^o 3146.

Rapport de Comité de
L'Eau et d'Éclairage
le 29 juillet 1884

A. J. P.
Sec. Trés.

adopté ce 3 août 1884
A. J. P.
Sec. Trés.

majorie, recommande d'accorder l'aug-
mentation sus-mentionnée —
Et M. Séance et levée,

Holphe Briel
Président
A. J. P.
secrétaire

P23/E2,54

P.O. BOX 2149.

The Williams Manufacturing Co.

Andrew Allen, Pres.
Hugh McConnan, Vice Pres.
J. G. ... Manag. Director.

1733, Notre Dame St.

St. Henri
Montreal, Aug 2nd 1887

To the Mayor & Council
Of St. Henri
Gentlemen

We beg to call the attention of your honorable assembly to the unsatisfactory manner in which the streets are watered: at and around our Factory. You must be aware of the fact that we have much valuable machinery which is being destroyed by the dust, and we would respectfully petition your kind consideration of our request to have the streets about our Factory, watered every morning which in our estimation

P23/E2,54

P.O. BOX 2149.

The Williams Manufacturing Co.

Andrew Allan, Pres.
Hugh Mc Lennan, Vice Pres.
D. Graham, Manag. Director.

1733 Notre Dame St.

Montreal

188

will be easily accomplished
as there is a Hydrant at
our door.

Solicitating your favorable
consideration, and trusting that
an order as above requested
may be issued we remain
with much respect

The Williams Mfg Co
C. M. Davis General Manager

P23/E2,54

N^o 3144.

M^{re} Williamus Mamphyl
le 2 août 1884

Re

avoué de la Rue St
Jacques vis-à-vis
ses ateliers &c

M^{re}

Dec. Ten.

Au Maire et au Conseil de Ville de St. Henri.

La Requête des sous-signés, en leur capacité respective de Propriétaires et Locataires démontre humblement ce qui suit:-
 Attendu: qu'il existe dans les limites de cette Ville un établissement, connu sous le nom des Abattoirs, lequel établissement est devenu une nuisance publique à cause des échalaisons qui s'en échappent.

Attendu: que vos requérants sont d'opinion que ces échalaisons sont injurieuses et dangereuses à la santé des personnes demeurant dans les environs.

Votre honorable Corps est requis par les présentes de vouloir bien prendre l'initiative, afin qu'une enquête soit tenue par le Bureau de Santé, dans le but de s'enquérir de la cause de cette nuisance et des moyens à prendre afin de la faire disparaître sous le plus court délai, et vos requérants ne cessent de prier.

St. Henri ^{30th} Juillet 1887

W. M. Decarie p^{re} Curé

J. Martineau M.D.

W. Brodie

A. Belle

L. Depocas

A. Bissonnette

Père Ulric D'Amour Col.

M. Ducharme M.D.

Louis Picard

Yvan

J. H. Lacombe

Louis Ducharme

R. Gaublé

J. Gaublé

D. Houette

M. Balle

R. N. Eaton Supt Merchants Mfg. Co

P23/E2,54

Denis Lynch
Charles Giffé
Francis Pasfetto
Joseph Lemoine
Pierre Charland
William Tzina

Narcisse Bissonnette
moins septuor
• John Coffey
L. R. Lenoir
J. B. Gohier
E. Crocheteire

J. Rolland
Y. L. L. L.
Louis Cantin

Georges Rolland

Marie-Louise
E. H. Duff
J. L. L. L.

Damase Provencier

J. H. L. L. L.
L. L. L. L. L.
L. L. L. L. L.
L. L. L. L. L.

J. Normandeau
Louis Charbonneau

Henry Royal
Adelard Delisle
Joseph Malut

Honnistes Biennens
 Nazaire + Bernard
 Egid Rousseau
 Paul + Lubin

Gustave Paulin
 Caliste Richard

Eugene Genois
 Damasse Desjardins

Napoléon Fricotte
 Joseph Ouellet

Henri Champagne

Fred J. Harding

Zoll Biron

Joseph Boudria

H. S. Hoyle

Frank Bassett

J. W. Farnsworth

Joseph Ethier

Antoine Gougeon

M. Nattall

R. W. Bolton

Alfred B. Wabley

Henri Bonnet

W. Martin

Peter Gavin

Joseph Turcot

William Ryan

Joseph Blouin

Garron Laurier

Frank Lawson

Magloire Nantel

Elephore Gosselin

W. B. Spooner

Louis Trudel

Honore Lauzon

Alexis Benoit

William Moody

F. J. Fontette

Leon Brillant

James Phaneuf

Pierre Rodrigue

Joseph Dupuis

Joseph G. Trudeau

J. Lussier

André Payment

Estève Gauthier

Joseph Beausolil

A. Lapierre

Joseph Girard

J. B. Duimet

John Jones

B. Gauthier

P. Gagnon

Amisime Morin

Joseph McEwen

J. Regina

P. Rousseau

A. Malouin

H. Moffatt

A. J. D. Rolland

Fr. Victor Danis

E. Crochier

M. Mantel

Beausolil

G. Blanchard

N. Crudel
 Joseph Girard père
 Hugh Kelly
 Henry Lee
 Seraphin Boucher
 Gustave St. Marie
 Arthur Garant
 Patrick Lynch
 N. Bissonnette père
 Alglutz
 Charles Augustin
 Joseph Croche Fière
 J. Widdows
 George Rogers
 Alid Gravel
 David Francoeur
 Pierre Descaries
 Alfred Légaré
 Marie Maranda
 Cleophas Larentt
 Jean-Baptiste Latour
 Nefalie Paquette
 David Latour
 Exavier Latour
 André Gravel
 Aristide Leblanc
 André Hébert
 Artur Bélanger
 Alfred Maréchal
 Louis Bouchard
 Jules Touchette
 Charles Mosier

H. D. Davis
 C. M. Davis Manager Williams Mfg Co.
 W. J. Morgan
 A. C. McLaughlin
 Charles Gachoux fils
 James Field
 Renaud Greau +
 Eugène Lebrun +
 Edouard Boudrias
 Albion Castonguay
 Théophile Godefroy
 Celestin Godin +
 Joseph Puellert +
 Karolbon Rayotte

G. Opessier
 A. Leduc
 John Armstrong
 Joseph Cantin
 Prosperien surprenant
 Leo Sadei
 Lion Le duc
 Baptiste Le duc
 Louis Verette
 Maxime Loggessé
 N. Bouselle
 J. Labelle
 Victor Pute
 W. O'Brien
 E. Clement

Job. Fredette
 Charles Grigore
 L. Brunette
 M^r Narcisse Gougeon
 M^r Popolon Ouellette
 L. Caprin
 L. Pattenande
 L. Labriche
 Francois Morin
 Prosper Mahieu
 Ambroise Dufaut
 M^r Quatton
 E. Lebrun
 A. Demers
 R. Goyet
 A. Dagenais
 F. Vincent
 E. Auger
 J. Placide
 H. Aubry
 A. Cassette
 S. Belette
 J. Lucier
 J. Jordan
 J. Gagnon
 J. Lemieux
 J. Prevost
 J. P^{re} Demers
 Geo Cardwell

P23/E2,54

M^r J. Valiquette
Pierre Rochon
Thalys Gannon
J. LeBlanc
H. Bernard
P.B. Lefevre
J. Bte Richard
Zoll Biron
N. Bernard
A. Palardy
N. Cartier
W. Labiche
H. Gagnon
Morse Dubinville
Louis Picher
J. B. Dagenais
Jos Parent
Georges Labiche
Andre Gravel
Jos Gravel
H. Jemay
J. Belanger
H. Hebert
Emil J. Hebert
A. M. Dwen
N.W. Jordan

N^o 3148.
Requête
Au Maire et
au Conseil de
Ville de St^e

Henri, par
Le Rev^e M^{re} P^{re}mi^{er}
D^{eu}carie Val, demandant
à faire cesser les nuisances
publiques causées par
les abattoirs publics
de la dite ville &

Pro. ce 3 août 1884
M^{re} P^{re}mi^{er}
D^{eu}carie Val.

P23/E2,54

3170

P23/E2,54

Ville St. Henri Cont. 4 87
A Monsieur le Maire,
Je prends la liberté
de vous écrire a propos de
la charge de Magistrat
que j'occupe dans la ville
je suis obligé d'assister
tous les jours a la cour,
et je laisse mon occupation
de grand propriétaire, et
j'ai en besoin d'un Magis-
trat dans une cause person-
nel, et je n'ai ^{pas} pu en trouver.
Je me vois forcé de vous
avertir que je me crois
justifiable que vous engagez
quelqu'un autre pour vous
servir, je ne refuse pas de servir
quelque fois, J. St. Casimir P.

P23/E2,54

N^o 3169.
M^r Bazelaire
Le août 1884
Re
ses devoirs comme
Juges de Paix & c^o

M^r J.
Secrétaire

P23/E2,54

CHAS. A. HANSON,
SECRETARY TREASURER.
HANSON BROS.
Accountants, Auditors, &c.
MONTREAL.

CORPORATION OF THE VILLAGE OF COTE ST. ANTOINE.
178 ST. JAMES STREET.

Montreal 8th August 1887 *188*

A. DeSeve Esq.

Sec-Treasurer Town of St Henri
St Henri

Dear Sir/

At a Meeting of the Council of Cote St Antoine held on the 4th inst the following motion was passed "That this Corporation sympathizes with the Corporation of St Henri in their efforts to abate the nuisance caused by the Abatteir and that we desire to render them any assistance ^{by} evidence or otherwise in our power that would be of service to them in this matter." In ~~essence~~ ^{consequence} this to you I may say that the Council would like to know what steps you are taking in the matter and if you think there is any way in which this Corporation can render you any assistance.

Yours respectfully

Chas A Hanson
Secy Treasr

P23/E2,54

N^o 3150.

Le Conseil de la Côte
St. Antoine. 8/8^{me}

Re

Nuisance Causee par
Les Abattoirs

Messrs
Cote St

St. Michel

V. Desjardins

210-1100 St. Michel

This corporation can amend, can not be satisfied.

and it is not that there is not any in which

the Council would like to know what kind of

service is given in this district in respect to

the figures of expenses in our power

and that we desire to

know the expenses of the Abattoir and that we desire to

know the expenses of the Abattoir and that we desire to

know the expenses of the Abattoir and that we desire to

Handwritten signature and notes in cursive script.

Not a resident of the city

Not a resident of the city

Montreal Aug 8th 1887

To His Worship the Mayor
And Councillors of the Town
of St. Henri

We Respectfully beg leave
to make application for a
License with the exclusive
privilege for five years
of removing the night soil
from all the Privy pits in
the Town of St. Henri.

Price to be charged each
pit \$2.52 for first service
if contents contain 36 cubic
feet or less. or over 36 cubic
feet seven cents for cubic
foot or \$2.⁵²/₁₀₀ per 270 Gal
wine measure.

That is to say We agree
to contract to do the work
at the same terms and
as we now are under
contract with the City of
Montreal

We are Gentlemen
Your Obt Servts
Montreal Fertilizer Co
Jas. Murray

N^o. 3151.

The Montreal Fertilizer Co.
Re

privilege pour outillages les
sans d'aisances &c

Attesté le 8 août 1887

[Signature]
Secr. G^{en}.

Depuis au conseil de
cité

P23/E2,54

P23/E2,54

MEMORANDUM

FROM

MARLER & MGLENNAN,
NOTARIES,
157 ST. JAMES STREET.

Montreal, 11th Aug 1887

Pa. A. Desève Jr. Esq.

Secy. Town of St. Henry.

Dear Sir,

Enclosed we beg to hand you A copy of the
Acquittance from the liquidator of the Col. Building and
Invest. Asso. to your Corporation which we have registered
We also enclose statement of account as requested.

Yours truly,

MARLER & MC. LENNAN

J. Henry

*No authorization or other
Document is annexed to
the Deed*

P23/E2,54

N^o 3152.

Maisie & McLeunan

Montreal 11 aout 1884

Copie de la peinture
Re Val-de-capital
ou à l'Etat McRay

Tray
Cuy. Nes.

[Faint handwritten notes on the right page]

[Faint handwritten notes on the right page]

P23/E2,54

16770
Grand Trunk Railway of Canada,
General Manager's Office
Montreal. Aug 23rd 1887

Dear Sir,

Replying to your reminder
of this date. - Your letter of the 17th July
was duly received and referred to our
Chief Engineer for certain information
in the subject. - Upon receipt of his
report, I will consider the subject
further and write you again.

Yours truly,

J. H. Mackay
General Manager.

A. Desève & Co.,

3651 Notre Dame St.

St. Henri.

No 3153

Edmund Smith Esq.
Gov. of Canada

23rd Oct 1854

Re Poste de Beauport
de

Mr. Genl.

I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 17th inst. in relation to the proposed extension of the Beauport Post Office to the site of the old Beauport Barracks. I have the pleasure to inform you that the same has been approved by the Hon. Secy of the Interior.

I have the honor to inform you that the same has been approved by the Hon. Secy of the Interior. I have the pleasure to inform you that the same has been approved by the Hon. Secy of the Interior.

I have the honor to inform you that the same has been approved by the Hon. Secy of the Interior. I have the pleasure to inform you that the same has been approved by the Hon. Secy of the Interior.

Yours faithfully,
Edmund Smith

P23/E2,54

St Henri, 2 Septembre 1887,

Aux Maire & aux conseillers
de la Ville de St Henri,

Messieurs,

Nous avons l'honneur
de vous faire rapport, qu'en qualité d'auditeurs,
nous avons examiné & balancé les comptes
de la Ville de St Henri jusqu'au 31 Août
dernier.

Les recettes, du 1^{er} Janvier
à cette date, la balance rapportée de
l'année dernière comprise, s'élèvent
à \$24,058¹⁹; et, les déboursés pour
le même intervalle, se montent à
\$19,812³⁵, ce qui laisse en caisse une
balance de \$4,245⁸⁴, s'accordant
avec celle portée au crédit du livre
de banque.

Nous vous en remercions,

Messieurs,

Vos obéissants serviteurs,

J. G. Gagnon
Thomas Jackson

S. Henri
Sept 2nd 1887

To The Mayor and Councillors
of the Town of S. Henri.

Gentlemen,

We your Auditors beg to report that we have examined and balanced the Accounts of the Town of S. Henri to August 31st

The receipts from January 1st to that date, including the Balance brought forward from last year, amount to \$24,058¹⁹ and the disbursements for the same period were \$19,812³⁵ leaving a balance of \$4,245⁸⁴ which agrees with the balance to your Credit as shown in your Bank Book

We are, Gentlemen

Yours respectfully

Thomas Jas. Buford } Auditor
J. St. Germain } Auditor

N^o 3154.

Rapport conjoint des Auditeurs
Bedford & St. Germain
des

Recettes & dépenses de la
ville depuis le 1^{er} Janvier
1884 au 31 Aout dernier

[Signature]
[Signature]
Recu ce 5 Sep. 1884

P23/E2,54

P23/E2,54

N^o 3155.
Onésime Morin
17^o Sept. 87^e
pour s'adresser
à l'eau ~

M^o B^o
Lévesque
Lévesque à 15475 de l'ancien
un aménagement
BVB. notaire
adyl

Ville S^t Henri
Sept. 7/87

Messieurs les membres du
Conseil de la Ville S^t Henri.
Messieurs
Après plusieurs années
que je souffre de ne pas
avoir d'eau dans ma
maison, je me suis
décidé de porter plainte
devant vous, pour vous
demander si vous vou-
lez bien vous intéresser
pour me faire poser
l'eau d'ici à la
semaine prochaine

P23/E2,54

J'ai déjà porté
plainte à plusieurs
reprises à Messrs Berger
& Beique, et on a pas
fait attention à ma
demande.

Espérant que vous
voudrez bien vous
intéresser pour moi
auprès de Messrs Berger
& Beique.

Je suis votre S^{te} serv^t
Onésime Morin
Rue S^{te} Philippe

P23/E2,54

Monsieur
Armand Harte
Boulevard de la
Notre-Dame
N° 335-7
Ville St-Henri

À la Corporation
De la ville
St-Henri
Ma belle mère s'étant
démis le poignet
le 7 mars par la 1887
mauvaise ordre des
travaux en étant
resté infirme je
reclame trois cent ^{cinquante}
de dommages
Monsieur
Armand Harte

P23/E2,54

0 1 3 0

Monsieur
Armand Hart
Rue Notre Dame
N 3357
Ville St. Henri

À la Corporation
De la ville
St. Henri
Ma belle mère s'étant
démis le poignet
le 7 mars par la 1887
mauvaise ordre des
travaux en étant
resté infirme se
reclame trois cent quatre
de hommage
Monsieur
Armand Hart

P23/E2,54

N^o 3156.
Théophile Martel
réclamant \$300 de
dommages pour sa belle
mère qui s'est démise
le ^{projet} pied par le mauvais
état des trottoirs &

Reçu ce 7 Sep. 1884.

M. J.
Sec. - Jus.

P23/E2,54

N^o 3156.
Théophile Martel
réclamant \$300 de
dommages pour sa belle
mère qui s'est démise
le ^{jour} pied par le mauvais
état des trottoirs &
Révisé ce 7 Sep. 1884.
M. J.
Sec. - Ges.

P23/E2,54

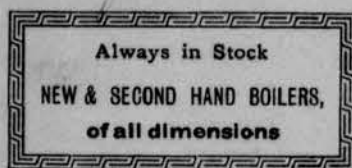
Montreal, le 21 Aout 1887

Messrs Le Maire & Conseillers de la Ville St-Henri

Bought of L. GODIN,

BOILER MAKER,

PRIVATE RESIDENCE: 4225 ST. JAMES ST. WEST.



Très

Je soussigné offre à repare la pompe
à vapeur de la ville St-Henri comme suit savoir -
le cylindre de la chaudière tout en une en "Datzelstahl"
reserme le drum si il est bon, et aussi Trois cent
tube $1\frac{1}{4}'' \times 15\frac{1}{2}''$ long - pour et moyennant la
somme de Cinq Cent dollars - La dite chaudière sera
approuve et reçu par l'inspecteur des chaudières et
ou bien tout autre personne que le dit conseil
pourra approuver. Les paiements se feront comme
suit savoir - quatre dollars durant le progress
de l'ouvrage, et quand à la balance de
Cent dollars, elle demurera dans les main du dit
Conseille jusque à la dite chaudière aura donne
satisfaction - aussi tout ouvrage nous garantis
sans douze mois.

Très respectueusement
Notre tout dévoué

L. Godin

P23/E2,54

CORNER CANAL & VINET ST.
Near Montreal Rolling Mills Co.

Montreal, le 10 Mars 1887

Messrs Le Maire & Conseillers de la Ville St-Henri

Bought of L. GODIN,

BOILER MAKER,

PRIVATE RESIDENCE: 1225 ST. JAMES ST. WEST.

Always in Stock
NEW & SECOND HAND BOILERS,
of all dimensions

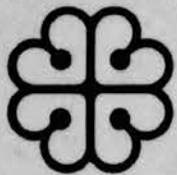
Messrs

Je soussigné offre à refaire la pompe
à vapeur de la ville St-Henri. Comme suit savoir -
le cylindre de la chaudière tout en une - en "Dabyl Steel"
reservé le drum si il est bon, et aussi trois cent
trente $1\frac{1}{4}$ " x $15\frac{1}{2}$ " long - pour et moyennant la
somme de Cinq Cent Dollars - La dite chaudière sera
approuvée et reçue par l'inspecteur des chaudières et
ou bien tout autre personne que le dit conseil
pourra appointer. Les paiements se feront comme
suit savoir - quatre Dollars durant le progrès
de l'ouvrage - et quand à la balance de
Cent Dollars - elle demurera dans les main du dit
Conseil jusqu'à la dite chaudière aura donné
satisfaction - aussi tout ouvrage sera garanti
pour dix-huit mois.

Je tout respectueusement soussigné
Reste tout dévoué

L. Godin

P23/E2,54



**CE DERNIER DOCUMENT
A ÉTÉ PHOTOCOPIÉ
POUR EN ACCROITRE
LE CONTRASTE**

P23/E2,54

CORNER CANAL & VINET ST.

Near Montreal Rolling Mills Co.

Montreal, 5^e Aout 1887

Messrs Le Maire & Conseillers de la Ville St-Henri

Bought of L. GODIN,

BOILER MAKER,

PRIVATE RESIDENCE: 1225 ST. JAMES ST. WEST.



Imps

Je soussigné offre à refaire la pompe à vapeur de la ville St-Henri. Comme suit sommaire le devis de la chaudière tout en cuivre en Dalgel Steel mesuré le drum si il est bon, et aussi trois cent tube $1\frac{1}{4}$ " + $15\frac{1}{8}$ " long. Pour et moyennant la somme de Cinq Cent Dollars. La dite chaudière sera approuvée et reçu par l'inspecteur des chaudières et ou bien tout autre personne que le dit conseil pourra appointer. Les paiements se feront comme suit sommaire - quatre Dollars durant le progress de l'ouvrage, et quand à la balance de Cent Dollars, elle demurera dans les main du dit Conseil jusque à la dite chaudière aura donné satisfaction. aussi tout ouvrage mesuré quaranté jours de dix mois.

Le tout respectueusement soumis
votre tout dévoué

L. Godin

N^o 3154.
L'adieu
le 5 aout 1887

Remise pour
reparations à la pompe
à incendie

Reçu de M. L. L. L.
le 7 Sep 1887
M. L. L.
L. L. L.

P23/E2,54

P23/E2,54

MOTEL-DE-VILLE, }
~~No. 3 rue St. Henri~~

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 12 Sep. 1887.

@ F. Dagenais, Maire et
à MM. les Conseillers Français
Daigneau, Alfred Normandin, G.
Doré et Aggie Benoit —

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
priés d'assister à une Session de Comité
d'Enquête ^{Revue des Affaires} du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Mardi, le treize courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desjardins

Secrétaire Trésorier.

P23/E2,54

Province de Québec
Ville de St-Henri

Je soussigné J. B. Bouché
spécialement pour la ville de St-Henri
certifie sous mon sceau
d'office avoir le danger pour
de septembre courant midi
et trois heures de l'après-midi
repris une copie de tout
avis d'autres ports écrits aux
personnes sur route comme
suit - avoir a son effet
communiqué avec Bouché
J. B. Bouché et Louis Doré
en leur nom une copie de
tous les avis d'arrivées
de leur arrivée respectifs
dans la dite ville de St-Henri

Donné a St-Henri le 13 Sept 1887

J. B. Bouché

N^o 3158.
Avec pour recevoir de la
Bibliothèque, le 12 Sept.
1887 J. B. Bouché

P23/E2,54

HOTEL-DE-VILLE, }
N^o 8 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 12 Sep. 1887

à M^s les Conseillers Alfred
Normandin, Agg^e Benoit
et Moire Benoit

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
prié d'assister à une Session du comité
de Ven & Police — du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
ce soir, le 12 courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. L. L.
Secrétaire Trésorier.

P23/E2,54

N^o 3159.
avis pour la Courte de Feu
& Police le 12 Sep. 1884
1297
Rec. Les.

Comme de Duché
ville de St-Henri.

Je soussigné L. Benoit
Constable special pour
la ville de St-Henri
certifie sous mon
serment d'officier avoir
le 12 septembre 1884
entre autres et trois
heures de l'après midi
requisit une copie
de tout avis d'autre
part écrit aux personnes
suivantes comme suit
Savoir, a M. Alfred
Normandin Affie
Benoit et Moise Benoit.
en breast une copie
a une personne raisonnable
de leur domicile respectif
dans la dite ville de St-Henri
Donné a St-Henri le 13
sept 1884

L. Benoit
Constable

P23/E2,54

16770

Grand Trunk Railway of Canada

General Managers Office

Montreal Sept 12th 1887

Sir,

I beg to acknowledge receipt of your letter of the 10th inst. informing me of the resolution of the Town of St. Henri, passed on the 9th inst. -

Yours truly
A. Dickson

General manager

Mon. A. Desève, Jr.

Sec. Treas.

Corporation of St. Henri

3651 Notre Dame St.

St. Henri que

P23/E2,54

N^o 3160.
La Cie. du Grand Trouc
le 12 Sep. 1857
accusant réception
de ma lettre du 10 courant
Re
Rose de Baumont
R^{oy}
Sec. Des

P23/E2,54

Laflamme, Laflamme, Madore & Cross,
Barristers, Solicitors, &c.

MON. R. LAFLAMME, Q.C.
L. LAFLAMME,
J. A. C. MADORE,
A. G. CROSS.

68 St. James Street,

Montreal, 13 Sept. 1887

Mons. A. Desève jr -
Sec. Trés. de la ville de St-Henri

Monsieur

Dans la cause de Fortier
contre la ville de St-Henri, j'arrive à la
conclusion que vu le bail, la ville est
obligée de payer la taxe de l'eau; mais
elle n'est obligée de payer qu'une année,
la dernière; les autres années sont prescrites.
- Quant aux dommages, cela est question
de preuve, et il comprends que le conseil
est décidé de laisser faire la preuve.
- Ainsi, il faudrait offrir, et ce en vertu
d'une résolution à cet effet, de payer
une année de taxe d'eau, soit \$22:00
+ les frais après rapport, d'une action de ce
montant, soit \$6:75 - en tout 28:75.

P23/E2,54

Veuillez donc voir à cela; ~~faire~~ vous
faire attester à faire les offres à
Mons. Fortin pour ce dette, lui
offrant de payer les frais de son
avocat pour ce montant, et en outre
ajouter à l'avocat l'offre de ces
frais

Votre serviteur
J.-A. L. Madou

N^o 3161.
Jules Madou, Sec.
134 St. P. 1857 - 1858
Bourgeois et Germain
Affaires de Meunier
Madou
C. L. M.

N^o
Jules Madou
Re
Bourgeois et Germain
C. L. M. 1854
C. L. M.
C. L. M.

P23/E2,54

HOTEL-DE-VILLE, }
No. 2 rue St-Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 13 Septembre 1887.

à Ferd. Dagenais, Reine, Maire et

à M^s M^s les Conseillers M^s. Daigneau,
M^s More Rivit, Louis Dore, Lemier,
Frille, Agge Rivit, Antoine Ethier,
Adolphe Mel & Alped Normand

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
prié d'assister à une Session du Comité
Général — du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Mardi —, le 13 (ce soir) courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desjardins

Secrétaire Trésorier.

P23/E2,54

Province Quebec }
Ville de Henri }

Je soussigné Les Lapari Comptable
spécial pour la ville de Henri
certifie sous mon serment d'officier
avoir le dixième jours du mois
courant entre onze et douze heures
de l'avant-midi en copie une copie
du présent avis d'autre part savoir
sçavoir suit à M^r Agost Benoite
en personne et à M^r M^r Ferdinand
Dagenais François Dagenault Louis
Darl'Esmer Faillle Moise Benoit
Antoine Etienne Adolphe Riel
Alfred Normandin en laissant
une copie à une personne raison-
nable de leur domicile respectif

Donné à St-Henri le 13 sept
1887

Les Lapari Comptable

Recu = Recu.
13 sept. 1887
Comptable Journal, de
Cami Jean Étienne de
No 3162

Province de Québec
Ville de St-Henri

A une session de Comité général
du Conseil de la ville de St-Henri
tenue à St-Henri au lieu ordinaire
des séances, Mardi, le treizième
jour de septembre mil huit cent
quatre vingt sept, conformément
à la loi à laquelle session sont
présents, Monsieur le Maire
Ferdinand Dagenais, et Messieurs
les Conseillers François Daigneau, Louis Doré,
Eugène Faillé, Maurice Bevière, Adolphe
Frid, Ant Ettrier, Alfred Normandin et
Agée Bevière, et formant un
quorum, sous la présidence de
Monsieur le Maire: -

Il est ordonné et statué par
résolution du Comité, comme suit:
que les comptes suivants soient
approuvés et payés - À savoir
\$5.50 pour balance. M. Foiry \$14.
et \$5.50 pour impressions. A. G. A.
Billette M. services professionnels
pour la question des énumérations
\$82.65; John McMillan \$11.31
pour 2 quarts d'huile, J. Sheaver
\$7.82 et \$9. pour poteaux de rues
& Chauteloup \$0.75 télégraphe. John
McDougal \$6.25 et \$6.35 pour réparations
aux bornes fontaines. Martine
\$4.40 pour balais. Meire Kueichin
\$4.46 pour bois et fromage. H. Kueichin \$10.50 affectés.
La question du paiement à des juges de
paix de cette ville pour siéger dans les causes
de la Corporation est renvoyée à la prochaine session
et Monsieur le Maire devant dans
l'intervalle

P23/E2,54

l'intervalle entrevoir certains Juges de
Paix de cette ville et faire rapport
et assistance et levée -

J. Dagenais

Maître

A. Desjardins

sec. des -

N^o 3163.

Rapport de concitoyen
Général du Conseil,
le 13 de sept 1887

Desjardins

Approuvé le 15 de sep.

1887 M. J. P.

Desjardins

Acte 45 Vict., ch. 22, Province de Québec, intitulé :
 "Acte pour imposer certaines taxes directes
 sur certaines corporations commerciales."

SECTION 1.—Afin de pourvoir aux besoins du service public de cette province, toute banque faisant des affaires de banque dans cette province, toute compagnie d'assurance acceptant des risques et faisant des affaires d'assurance dans cette province, toute compagnie incorporée faisant quelque entreprise, commerce ou affaires dans cette province, toute compagnie incorporée de prêt faisant des prêts dans cette province, toute compagnie incorporée de navigation exploitant une ligne régulière de paquebots, de bateaux à vapeur ou autres navires dans les eaux de cette province, toute compagnie de télégraphe exploitant une ligne ou partie d'une ligne de télégraphe dans cette province, toute compagnie de téléphone exploitant une ligne de téléphone dans cette province, toute compagnie de chemin de fer urbain ou de tramway exploitant une ligne de chemin de fer ou tramway dans cette province, et toute compagnie de chemin de fer exploitant un chemin de fer ou partie d'un chemin de fer dans cette province, paiera annuellement les diverses taxes mentionnées et spécifiées dans la section trois de cet acte, lesquelles taxes sont, par le présent acte, imposées sur chacune de ces corporations commerciales respectivement.

SECTION 2.—Le mot : "banque," comprend les banques d'épargnes; l'expression : "compagnie d'assurance," comprend les compagnies d'assurance sur la vie, contre le feu, contre les risques de la navigation sur les eaux intérieures et la mer, de garantie et contre les accidents, mais ne comprend pas les compagnies d'assurance mutuelle organisées en vertu des lois de cette province; l'expression : "compagnie incorporée de prêt," comprend les sociétés de construction; et l'expression : "compagnie incorporée," ne comprend pas les compagnies qui publient des papiers-nouvelles ou des recueils périodiques.

SECTION 9.—Les Greffiers ou les secrétaires-trésoriers de chaque corporation municipale, feront un rapport le ou vers le premier jour de juin de chaque année, indiquant les noms de toute les corporations commerciales de la nature de celles qui sont mentionnées dans cet acte, établies ou faisant affaires dans leurs municipalités respectives, spécifiant le nombre des bureaux, places d'affaires, manufactures ou ateliers, de chaque telle corporation; et à défaut de ce faire, les dits greffiers ou secrétaires-trésoriers, seront respectivement passibles d'une amende de vingt-cinq piastres, ou d'un emprisonnement de vingt-cinq jours à défaut de paiement.

MONSIEUR,

Votre attention est appelée sur les sections 1, 2 et 9 de l'acte 45 Vict., ch. 22, citées plus haut.

La constitutionnalité du dit acte ayant été affirmée par un jugement des Lords du Comité Judiciaire du Conseil Privé, prononcé le 9 juillet, 1887, le Gouvernement doit en faire observer les dispositions.

Vu que vous n'avez fait aucuns des rapports annuels requis par la section 9 de cet acte, pour les années 1883, 1884, 1885, 1886 et 1887, avis vous est donné par ces présents d'avoir à expédier *immédiatement* à ce Département un rapport séparé pour chacune de ces années.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur.

H. T. MACHIN,

Assistant-Trésorier, P. Q.

Au Secrétaire-Trésorier de la municipalité

de

comté de

H. Seuri - Ville
Archeville
 P. Q.

N^o 3164.

Le Juronier de la Province
de Quebec. Suite

Rapports sur les annués

1883 @ 1884. des Cies

incorporées établies dans

les limites de la ville de

Montreal.

Reçu le 15/84

Reçu le 15/84

Sec. Trés.

P23/E2,54

P23/E2,54

(Circulaire)

DÉPARTEMENT DU TRÉSOR

Québec, 1er Mai, 1887

Au Secrétaire-Trésorier de la municipalité de

Monsieur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention à la section 7, du Chapitre 11 de l'Acte 43-44 Victoria, de cette Province, au sujet de la confirmation des certificats requis par la loi des licences de Québec, 1878, préalablement à l'obtention de licences pour la vente de la boisson, laquelle est conçue comme suit :—

“ Sur la confirmation d'un certificat par un conseil municipal, un avis d'icelui sera envoyé par le secrétaire-trésorier ou le greffier, au trésorier de la province, lequel avis devant contenir les noms et lieu de résidence du requérant et l'espèce de licence demandée.”

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. T. MACHIN,

Assistant-Trésorier, P. Q.

N^o 3165.
Lettres de la Province
de Québec - Re-
cense des ambages &
Recu 1579/87
depuis le 10/9/87
M^o B. L.

P23/E2,54

Province de Québec } Nous soussigné, Joseph Paquette, Conssaint.
 Ville de S.^t Henri } J. Acquin et Joseph Jacob ayant été dûment
 nommés Estimateurs, par le Conseil de la Ville
 de S.^t Henri. Jurons solennellement que nous
 remplirons avec honnêteté et justice les devoirs
 de nos charges au meilleur de notre jugement
 et de notre capacité. Ainsi que Dieu nous soit en aide.

Assementé devant moi, à S.^t Henri, en la dite
 Ville de S.^t Henri, District de Montréal, ce 13^{ième} jour
 de Septembre mil huit cent quatre vingt sept.
 J. B. Gagnais Juges de Paix } Joseph Paquette
 pour le District de Montréal } J. Acquin
 J. Jacob

Province de Québec } Qu'il soit notoire que nous soussignés Estimateurs
 Ville de S.^t Henri } de la dite Ville de S.^t Henri, avons nommé et nommons
 par les présentes M.^r Jules Beauchamp, C.^o, comme notre
 clerc ou écrivain pour la confection du Rôle d'Evaluation
 de la dite Ville de S.^t Henri, pour l'année courante (1887).
 Donné à S.^t Henri, ce 13^{ième} Sept^{bre} 1887.

Joseph Paquette
 J. Acquin
 J. Jacob

Province de Québec } Je soussigné Jules Beauchamp, C.^o de la Ville de S.^t Henri
 Ville de S.^t Henri } ayant été dûment nommé clerc ou écrivain des susdits
 Estimateurs pour la confection du Rôle d'Evaluation de la
 dite Ville pour l'année courante (1887) fais serment que
 je remplirai avec honnêteté et justice les devoirs de ma
 charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma
 capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assementé devant moi, à S.^t Henri comté d'Hochelega,
 ce 13^{ième} jour de Septembre mil huit cent quatre vingt sept } Jules Beauchamp
 J. B. Gagnais Juges de Paix }
 pour le District de Montréal

N^o 3166.

Prestation du serment
des

Estimateurs et clerc

Jure

Confection du Rôle
d'Evaluation de la Ville
de S^t Henri pour l'année
- 1887 -

Filié ce 13. Septembre 1887

P23/E2,54

3 1 0 0

P23/E2,54



Bureau du Surintendant de l'Agueduc

Hôtel-de-ville

Montréal le 15 Sept 1887

M^r Le Maire de St Henri

Monsieur.

Je connais M^r E. Vannier
comme ingénieur ^{civil} et capable de préparer
des plans d'égouts pour la ville de
St Henri.

Je suis votre etc

Louis Lesage

Surintendant de l'Agueduc

N^o 3164.
Louis Leroy &
15 Sep. 1887
concernant la com-
pétence de J. Vaugeois
Juge au Civil

Reçu le 15/9/87

M. P.
Sec. Greff.

P23/E2,54

P23/E2,54

3 1 0 0

READ THE NOTICE AND AGREEMENT AT THE TOP.



THE MONTREAL AND DOMINION TELEGRAPH COMPANIES' LINES,

OPERATED BY THE GREAT NORTH WESTERN TELEGRAPH COMPANY OF CANADA.

Form No. 1

ALL MESSAGES TAKEN BY THIS COMPANY ARE SUBJECT TO THE FOLLOWING TERMS:
It is agreed between the sender of the following message and this Company that said Company shall not be liable for damages arising from failure to transmit or deliver, or from any error in the transmission or delivery of, an unregistered telegram, whether happening from negligence of its servants or otherwise, or for delays from interruption in the working of its lines, for errors in cypher or obscure messages, or for errors from illegible writing, beyond the amount received or sending the same. To guard against errors, the Company will repeat back any telegram for an extra payment of one-half the regular rate, and in that case it shall not be liable for damages beyond fifty times the amount received for sending and repeating. Correctness in the transmission of messages can be insured by contract in writing, stating agreed amount of risk, and payment of premium thereon, at the following rates, in addition to the usual charge for repeated messages, via. — One per cent. for any distance not exceeding 1,000 miles, and two per cent. for any greater distance. This Company shall not be liable for the act or omission of any other Company, but will endeavor to forward the telegram by any other Telegraph Company, necessary to reaching its destination, but only as the agent of the sender and without liability therefor. This Company shall not be responsible for messages until the same are presented and accepted at one of its transmitting offices; if a message is sent to such office by one of the Company's messengers, he acts for that purpose as the sender's agent; if by telephone, the person receiving the message acts therein as agent of the sender, being authorized to assent to these conditions for the sender. This Company shall not be liable in any case for damages, unless the same be claimed, in writing, within sixty days after receipt of the telegram for transmission. No employee of the Company shall vary the foregoing.

H. P. DWIGHT, General Manager.

ERASTUS WIMAN, President.

SENT NO.	SENT BY	REC'D BY	TIME SENT.	TIME FILED.	CHECK.

Send the following message, subject to the above terms, which are hereby agreed to.

188

To

P23/E2,54

si le dit 25^m. n'employait le
nombre d'années (heures) e. a. d.
Une moyenne de 85 @ 100 pendant
la dite période de 20 ans, il devra
rembourser, pour chaque année ainsi en
defaut, une part au prorata des
montants de la cotisation ~~qui~~
que la propriété aurait dû être
lotie & c. Mais dans le cas où
les batarres ou ~~l'annee~~ l'annee
seraient detruits par le feu ou
autrement, alors le temps pour rebatir
ou construire immédiatement les dits
batarres ou l'annee devra être ajoutée
à la dite période de 20 années

P23/E2,54



**CE DERNIER DOCUMENT
A ÉTÉ PHOTOCOPIÉ
POUR EN ACCROITRE
LE CONTRASTE**

P23/E2,54

si le dit 25^e M. n'employait le
nombre d'ouvriers (travailleurs) e - a -
blue moyenne de 85 @ 100 pendant
la dite période de 20 ans, il devra
rembourser, par chaque année ainsi en
defaut, une part au prorata ~~des~~
~~mutants~~ de la cotisation ~~qu'il~~
qui la propriété aurait du être
cotiser & cela dans le cas où
les batarres ou ~~les~~ ~~lignes~~
seraient détachés par le feu ou
arrachés, alors le temps pour rebâtir
ou construire immédiatement les dits
batarres ou lignes devra être ajouté
à la dite période de 20 années

P23/E2,54

E. FRANK MOSELEY & CO.
LEATHER MANUFACTURERS.

WORKS: ST. HENRI.

OFFICE: 503 ST. PAUL STREET,

MONTREAL, 15 Sept 1887

To the Mayor & Council of St Henri

Gentlemen

Since the burning of our Factory
we have been undecided as to building
again on the old site, or moving to another
place. The property & Factory belonged to the
estate of E. V. Moseley, and of course was our
only tie in St Henri.

We have had several offers from Towns
not far distant from Montreal, but do not
wish to leave St Henri, without giving an
opportunity for any offers or benefits that may
be given, and have given & offered to many
others. The Factory has been established
for a few months less than 30 years.

As our Expenditure in Building will
be very heavy, we do not like to let an opportunity
pass if help in any financial way pass.

An interview or prompt reply
will oblige

Yours truly
E. Frank Moseley & Co
J. H. Moseley

N^o 3168.
E. F. Grosely Vro-
15 Sep. 1884
pour un aide ou
bonnes Re construction
de leur Manufacture
ou Daimerie dans
les limites de la
ville de

[Signature]
Sec. des

P23/E2,54

2 1 0 0

P23/E2,54

HOTEL-DE-VILLE, }

Nor. 8 Rue St. Henri

3657 Notre Dame

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 19 Sep. ^{bre} 1887.

à MM. les Conseillers Antoine
Ethier, Aggée Benoit
et Louis Doré

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
prié d'assister à une Session du comité
Santé — du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Mardi, le 20 courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

Madeline J.B.
Secrétaire Trésorier.

P23/E2,54

Province Quebec
Ville de Henri

Je soussigné Le^{te} Lapare Constable
sans mon serment d'office en date
le dix-neufieme jour du mois
courant entre quatre et cinq
heures de l'apres midi avoir
reçu en ma copie du present
avis d'autre part savoir comme
suit a Mr Antoine Etthier
Agé de Benoit Louis Doll en
l'assant une copie a une
personne raisonnable de leur
Domicile respectif

Donné a St Henri le 19^{eme} jour
1887

Le^{te} Lapare Constable

No 3169
Donné le 19^{eme} jour
1887
Cec. Lavo

P23/E2,54

HOTEL-DE-VILLE, }
No. 8 rue St. Henri
3657 Rue Notre Dame

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 19 Sep. 1887.

à MM. les Conseillers Eumer
Faille, Louis Doie et
Antoine Ethier

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
prié d'assister à une Session du comité
des Finances - du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Mardi, le 20 courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desjardins
Secrétaire Trésorier.

P23/E2,54

Province Quebec }
Ville de St-Henri }

Je soussigné, le Sr Lapaire Constable
speciale pour la ville de St-Henri
certifie sans aucun doute d'office
avoir le dit ^{entre autres choses de la part de} ~~certificat~~ ^{certificat}
courant avoir été mis en copie
du present avis d'autre part
savoir comme suit a Mr Esime
Faille Louis Dore et Antoine
Etthier en laissant une
copie a une personne ressan-
nable de leur domicile res-
pectif

Donne a St-Henri le 19 Sep 1884

Lapaire Constable

N^o 3140
Clerk de Courte des
St-Henri
19 Sep 1884
Rec. M.

Comité de Santé } Province de Québec
 20 Sep. 1887 } Ville de St. Henri
 Une session du Comité de
 Santé du Conseil de la Ville de
 St. Henri, tenue à St. Henri, au lieu
 ordinaire des sessions du dit Conseil,
 Mardi, le vingtième jour du mois
 de septembre mil huit cent quatre
 vingt sept, conformément à la loi,
 à laquelle session sont présents
 Messieurs les Conseillers Antoine
 Ethier & Louis ~~voie et~~ ~~Beaudet~~,
 et formant un quorum sous la
 présidence de M^rle Conseiller
 Antoine Ethier

Il est ordonné & statué par
 résolution du Comité comme
 suit: ~

Lecture est faite d'une application
 de la "Montreal Fertilizer Co. par W.
 Manure" de Montreal pour le
 privilège exclusif pendant cinq
 ans, seulement les vidanges &c dans
 la ville de St. Henri, &c, aux
 mêmes conditions que celles en
 vigueur dans la cité de Montreal &c
 Résolu que cette demande soit
 renvoyée au Conseil pour
 considération -

M. A. S. enlevée

A. Ethier

Président

Beaudet

Secrétaire

N^o 3141.
Rapport de Comité de
Santé, le 20 sept,
1887. M^{re}
Santé

P23/E2,54

P23/E2,54

Comité des Finances
le 20 Sep. 1884.

Province de Québec }
ville de St-Henri. } A une session
du Comité des Finances du Conseil
de la ville de St-Henri, tenu à St-Henri
au lieu ordinaire des séances, Mardi,
le vingt-troisième jour du mois de septembre
mil-huit cent quatre-vingt-sept, con-
formément à la loi, à laquelle session
sont présents Messieurs les Conseillers
Louis Doré, Esimec Faillé et Antoine
Thériault formant un quorum,
sous la présidence de M^r le Conseiller
Esimec Faillé —

Il est ordonné et statué par
résolution du comité, comme
suit; savoir

Lecture est faite d'une lettre de
E. F. Mosely & Co. Manufacturiers de
Cuir de cette ville, au sujet de la
reconstruction, dans les limites de la
ville, de l'ancienne Tannerie détruite
par un incendie, le trois septembre
courant: soit par aide ou autrement
par le Conseil, en faveur des dit
E. F. Mosely & Co —

Le dit comité après avoir entendu M^r
Mosely et mineurement délibéré, est
d'opinion d'accorder une exemption
de taxes municipales audit Mosely
pendant vingt Ans: pourvu que
le dit Mosely reconstruise sa
tannerie et qu'il y emploiera
une moyenne de 85 @ 100 employés
(homs -)

Résolu
de

P23/E2,54

de plus que la demande de la
Butchers Ice Coy^u pour une
aide et exemptions de taxes
soit renvoyée —

Mascarene est leard —

Erimes Trille

Président

A. de la Roche

Secrétaire —

N^o 3142.

Rapport au Comité

des Finances, le 20

Septembre 1884

A. de la Roche
Sec. Gen.

P23/E2,54

HOTEL-DE-VILLE,
365, rue St. Hubert -

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 21 Sept^{bre} 1887.

M. Ferd. Dagenais, Cur. Maire &

à M. M. les Conseillers Ins. Daigneau
Louis Doré, Guine Faillie, Moire Renoit,
Antoine Ethier, Adolphe Riel, Adolphe
Riel & Alfred Normandier

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
prié d'assister à une Session du comité
Général du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Jeudi (demain), le 22 - courant,
à 7.30 heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

sujet.

affaire Mosely

Alexandre B

Secrétaire Trésorier.

P23/E2,54

Provincia de Quebec }
Civitas de S. Henri }

Je soussigné, Le Procureur Général
Spécial pour la ville de
S. Henri, certifie sous mon
seing et d'office avoir
le vingt-neuf septembre
sept cent cinquante sept
une copie des provisions
autres parts, acts, and
procès, recourus comme
auts bonis a Mr de Rich
et Arch Elmer and même
en personne et a Mr.
Alb Overmoutier Officier
Public Amis Jais de Desjardins
Louis Doré Jures Procureur
et Lord Desjardins en ceint
une copie a une personne
raisonnable, a leur domicile
respectifs sous la dite ville
S. Henri

Donné a S. Henri le 21 sept 1857

Le Procureur Général
Spécial

N^o 3193.
Civité de S. Henri de
sept 1857
Procureur Général